

GARDE D'ENFANTS DE 0 à 16 ANS DU PERSONNEL SOIGNANTS : Agent des écoles, Assistant maternel, ...



Cette fiche prévention rassemble les recommandations relatives aux agents devant assurer en présentiel au titre du P.C.A pour assurer les missions urgentes et indispensables relatives à l'accueil des enfants de 0 à 16 ans afin de permettre aux personnels soignants de continuer à travailler.

RAPPELS REGLEMENTAIRES

- Face à l'épisode de covid-19 et aux mesures de confinement imposées à l'échelle nationale, les Autorités Territoriales sont chargées d'organiser la continuité du service public local, en établissant un Plan de Continuité de L'Activité (PCA). En qualité d'employeur, elles sont tenues de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.
- Après identification des fonctions stratégiques, seuls les services strictement nécessaires peuvent rester actifs. Le télétravail ou travail à distance doit être mis en place à chaque fois qu'il est possible.
- Pour plus d'informations, consulter le dossier juridique du CDG 76 : <http://www.cdg76.fr/Accueil-Nos-Publications-FAQ-COVID-19>

Les conseils proposés sont établis en l'état actuel des connaissances scientifiques et légales, ils ne soustraient pas l'Autorité Territoriale à l'obligation d'évaluer les risques professionnels et mettre en place des mesures de prévention.

RECOMMANDATIONS GENERALES



Les mesures de précaution :

- Se laver les mains au savon ou utiliser une solution hydro alcoolique à l'arrivée et au départ de la structure puis au moins une fois par heure et chaque fois que nécessaire
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Saluer sans se serrer la main, ni embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Toute personne symptomatique (*fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires*) ou ayant été en contact avec une personne positive au COVID-19 ne doit pas se rendre sur son lieu de travail. En cas de doute sur l'état de santé d'une personne, ne pas lui autoriser l'accès au lieu de travail.
- Distanciation physique de plus d'un mètre entre chaque collègue et chaque usager
- Limiter au strict nécessaire les réunions, éviter les regroupements d'agents dans des espaces réduits, éviter les déplacements...
- Aérer les locaux régulièrement
- Nettoyer régulièrement le matériel utilisé, particulièrement les zones en contact avec les mains, à l'aide de lingettes désinfectantes ou d'un chiffon et de produit d'entretien correspondant à la norme NF ou EN 14476 (inscrite sur l'étiquette)

▪ Recommandations

- En cas de doute sur l'état de santé d'un agent ou d'un enfant, ne pas le maintenir sur le lieu d'accueil.
- Outre les agents, ne laisser pénétrer dans le lieu d'accueil que les enfants. Les parents ou accompagnants doivent rester à la porte en respectant une distance d'au moins un mètre.
- Eviter le plus possible le transfert d'objets (jouets, peluches, ...) ou de matériels entre le domicile des enfants ou des agents et le lieu d'accueil.
- Faire effectuer au personnel et à tous les enfants accueillis le **lavage des mains** au savon pendant 60 secondes ou avec solution hydro-alcoolique pendant 20 secondes : à l'arrivée dans la structure, avant le départ de la structure et au moins une fois par heure. Effectuer ce lavage après chaque geste de soins d'hygiène (change, mouchage, ...)
- Privilégier les distributeurs de savon, et les essuie-mains à usage unique.
- Les essuie-mains et mouchoirs usagés devront être jetés dans un sac poubelle spécifique, qui sera bien fermé avant évacuation.
- Aérer les locaux très régulièrement et s'assurer du bon fonctionnement des ventilations mécaniques.
- Privilégier l'usage d'une blouse ou d'un vêtement de travail couvrant qui sera lavé quotidiennement. (Dans une machine à laver avec un cycle à 60 degrés pendant 30 min au minimum.)

▪ Organisation des activités

- Dans la mesure du possible, pour toute activité, respecter la distance d'un mètre minimum entre les professionnels et les enfants, et entre chaque enfant.
- Eviter le contact direct (prise dans les bras, embrassades, ...) avec les enfants dans la mesure du possible.
- Echelonner les activités afin de limiter au maximum le nombre d'agents et d'enfants dans une même pièce.
- Privilégier l'usage de jouets et de matériels pouvant être facilement nettoyés et désinfectés.

▪ Entretien et nettoyage

Les sols et les surfaces inertes devront être nettoyés au moins une fois par jour avant la reprise de l'activité. L'usage de l'aspirateur est à éviter.

Pour l'entretien des sols, la technique suivante peut être recommandée :

- Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique (UU) imprégné d'un produit détergent
- Puis rincer à l'eau du réseau avec un autre bandeau de lavage à UU
- Puis laisser sécher,
- Puis désinfecter les sols et surfaces à l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif (1 litre de Javel à 2,6% + 4 l d'eau froide) avec un bandeau de lavage à UU différent des deux précédents.

Les surfaces inertes en contact avec les enfants ou le personnel devront être nettoyées régulièrement. Pour cela l'utilisation de produits répondant à la norme EN14776 sont préconisés. L'eau de Javel diluée à 0.5% de chlore actif est également utilisable.

Le linge devra être lavé dans une machine à laver avec un cycle à 60 degrés pendant 30 min au minimum.

Le port systématique de masque pour tous n'est pas recommandé.